



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CA CCAS DU 6 FÉVRIER 2026

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Président du CCAS présente au conseil d'administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil d'administration, dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

Le débat d'orientation budgétaire participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'un établissement public, préalablement au vote du budget primitif.

Objectif du DOB :

- Informer sur la situation budgétaire
- Discuter des orientations budgétaires

Délai :

Avec le passage à la nomenclature M57, l'article L5217-10-4 du code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif, qui passe à 10 semaines avant le vote du budget primitif.

- Situation Budgétaires, les dépenses et recettes réalisées en 2025 :

Dans un premier temps, il est présenté aux membres du Conseil d'Administration, une explication des dépenses et recettes réalisées.

2024 SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Les dépenses réalisées en section de fonctionnements correspondent :

- Charges à caractères général : fournitures, logiciels, organisation fêtes et cérémonies (notamment galette avec spectacle pour les plus de 65 ans), sorties, ...
- Charges de personnel : rémunération personnel, cotisations CNAS. (en plus de la Directrice titulaire, un agent supplémentaire à mi-temps).
- Autres charges de gestion courante : Aide sociale accordée sous forme de bons alimentaire et aide à la restauration scolaire maternelle et élémentaire,
- Amortissements : Achats outils informatiques antérieurs amortis sur 10 ans

		Prévu 2025	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général	20 109,51 €	19 827,62 €
012	Charges de personnel	83 000 €	70 409,56 €
65	Autres charges de gestion courante	32 000 €	16 691,02 €
67	Autres charges exceptionnelles	/	/
042	Amortissements	3 800 €	/
Total		138 909,51 €	106 928,20 €

2024 SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Les recettes en sections de fonctionnement correspondent aux :

- Produits de services : concessions cimetières,
- Dotation, subventions et participations : subvention Mairie,
- Autres produits de gestion courante : Remboursement tickets alimentaires non distribués, Participation des usagers à la journée découverte seniors
- Produits exceptionnels : dons

		Prévu 2025	Réalisé 2025
002	Excédent antérieur reporté	21 409,51 €	21 409,51 €
70	Produits des services	1 000 €	1 733,34 €
74	Dotations et participations	114 600 €	80 000 €
75	Autres produits de gestion courante	1 900 €	4 261,86 €
77	Produits exceptionnels	/	100 €
Total		138 909,51 €	107 504,71 €

Section d'investissement :

Il n'y a eu aucune dépense ni recette d'investissement en 2025.

Le résultat de la section d'Investissement est donc identique à celui de l'an dernier, à savoir 726,15 €.

- **Orientations Budgétaires 2026 :**

En fonctionnement, le CCAS de Seysses présente un résultat en 2025 de + 576,51 € (résultat annuel négatif de 20 833 € et report de 21 409,5 €).

La subvention d'ajustement votée en décembre par le Conseil Municipal a donc permis d'avoir un budget à l'équilibre, en utilisant la trésorerie restante issue des subventions antérieures.

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte « 002 Report en section de fonctionnement ».

Evolutions prévisionnelles de dépenses et recettes :

Dans la lignée de 2025, les actions suivantes sont proposées, avec une estimation des coûts qui sera à affiner avant la présentation du projet de budget :

- Aides diverses : 23 500 € (8000 € cantines, 12 400 € tickets services de bons alimentaires dont 3100 € de reliquat 2025, 3 000 € aides aux permis de conduire en partenariat avec la mission locale).
- Fêtes et cérémonie : 11 100 € (5 000 € de colis de Noël seniors pour les +75 ans représentant 600 personnes en 2025 et 6 100 € de Spectacle cabaret / galette des aînés basé sur 300 personnes),
- 2^{ème} édition de la Semaine Intergénérationnelle 400 €
- Journée Découverte Seniors : 4 500 € + 1500 € de transport pour 2 bus), compenser avec une recette de participation de 30 € pour les Seyssois et 50 € pour les extérieurs, si maintien du même tarif de l'an passé),
- Ateliers préventions : 400 €
- Alimentaire événements (semaine bleue, plateaux repas thé dansant, etc.) : 800 €,
- Ateliers Violences Intrafamiliales collègue : 1 000 €.
- Subvention pour le financement des voyages scolaires en école primaire des familles en difficulté financière : 500 €.
- Créances admises en non-valeur : 1 800 € (800 € de reliquat de 2025 et 1 000 € estimés en 2026)
- Abonnements : 500 € d'abonnement ATLAS et 500 € d'abonnement UDCCAS
- Maintenance du logiciel Mélisande : 1 800 €

Depuis 2024 un agent administratif a été positionnée au CCAS en accompagnement de l'agent social.

En 2026, ce mi-temps administratif a été remplacé par un temps plein d'un agent social, l'évolution de la commune rendant nécessaire la présence de deux agents sociaux. Ce 2^{ème} agent est en poste depuis le mois de janvier.

Pour rappel, le budget du CCAS étant financé dans sa très grande majorité par une subvention du budget principal de la commune, les décisions sur les dépenses ne pourront être prises qu'en concordance avec la préparation budgétaire menée sur ce dernier.

De 2017 à 2021 la subvention communale était d'environ de 63 000 €, puis en 2022 elle a été de 77 000 €, de 85 083 € en 2023, de 79 000 € en 2024, et de 80 000 € en 2025.

Cette subvention permet notamment au CCAS de prendre en charge le salaire des agents mis à disposition par la commune.

Précédemment, la subvention annuelle était votée en totalité lors de la même séance que celle du vote du budget, mais cela nécessitait de se baser sur un besoin prévisionnel. Depuis 2025, il a été décidé de l'attribuer en deux fois, avec dans un premier temps une subvention de roulement pour

CCAS – 8 rue du Général de Gaulle – 31600 Seysses – Tél. : 05 62 11 64 80

ccas@mairie-seysses.fr

permettre au CCAS de fonctionner avec une trésorerie suffisante, puis dans un deuxième temps une subvention complémentaire au Conseil Municipal de décembre sur un montant qui correspondra au besoin réel.

Comme indiqué ci-dessus, la subvention depuis le budget principal a été votée en apportant le montant juste nécessaire à l'équilibre du budget, il appartiendra à la prochaine équipe municipale de décider du montant complémentaire à lui attribuer pour avoir un résultat permettant de bénéficier d'une certaine marge de manœuvre.

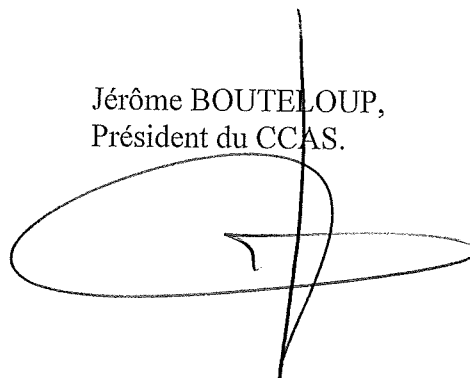
Programmation des investissements :

Aucun investissement n'est programmé en 2026, une enveloppe de 600 € pourra être prévue en cas de besoin ponctuel.

Une opération d'ordre sera à prévoir pour l'amortissement du logiciel MéliSSande.

Le CCAS n'a pas d'emprunt et ne compte pas en faire.

Jérôme BOUTELOUP,
Président du CCAS.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical line on the right that crosses the loop.